

ACCUEIL PERISCOLAIRE DES MERCREDIS ET ALSH DES VACANCES

Quotient Familial	APS MERCREDI			APS MERCREDI ET ALSH VACANCES	
	Tarifs ½ journée sans repas	Tarif ½ journée avec repas	Tarif ½ journée Enfant bénéficiant PAI alimentaire	Tarif Journalier	Tarif Journalier Enfant bénéficiant PAI alimentaire
≤ 450	1,13 €	3,73 €	1,13 €	4,78 €	2.26
De 451 € à 649 €	1,73 €	4,40 €	1,73 €	6,13 €	3.46
De 650 € à 800 €	2,55 €	5,28 €	2,55 €	7,83 €	5.10
De 801 € à 950 €	3,23 €	6,02 €	3,23 €	9,25 €	6.46
De 951 € à 1099 €	4,04 €	6,88 €	4,04 €	10,92 €	8.08
De 1100 € à 1250 €	5,02 €	7,87 €	5,02 €	12,89 €	10.04
De 1251 € à 1399 €	6,13 €	9,09 €	6,13 €	15,22 €	12.26
≥ 1400 €	7,48 €	10,48 €	7,48 €	17,96 €	14.96

ACCUEIL TEMPS PLUS DES APS DES MERCREDIS ET DES ALSH DES VACANCES

Matin	1,06 €
Soir	1,06 €

reçu le
 31 JUL. 2018
 SOUS-PREFECTURE
 D'ARGACHON

DELIBERATION n° 2018/07/08

COMMUNE DE LUGOS

Le vingt-six juillet deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LUGOS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence d'Emmanuelle TOSTAIN, maire.

PRESENTS : Mme TOSTAIN, M. ARQUEMBOURG, Mme DUFAURE, M. BEAU, M. DAVID, Mme MARBOIS, Mme LAURIOUX, Mme VANDENBUSSCHE, M. LOBBEE, M. VERFAILLIE, Mme DECAUP.

Date convocation
19/07/2018
Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

ABSENTS : Mme VALLIER (pouvoir à Mme DUFAURE), M. CANO, Mme CAMBOURIEU (pouvoir à M. ARQUEMBOURG), Mme LANUC.

SECRETARE DE SEANCE : M. BEAU.

OBJET : ALSH de Belin-Béliet : facturation de l'Accueil Temps Plus

Par délibération n° 2012/02/06 du 28 février 2012, le conseil municipal avait décidé de prendre en charge l'accueil temps plus proposé par la commune de Belin-Béliet dans le cadre du fonctionnement de l'ALSH commun aux communes de Belin-Béliet et Lugos.

Après consultation de la commission mixte finances/affaires scolaires réunie le vendredi 20 juillet dernier, il est proposé aux membres du conseil de bien vouloir maintenir la prise en charge par la commune de l'Accueil Temps Plus des enfants lugosiens inscrits à l'ALSH et utilisant ce service.

Le conseil municipal, après discussion et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la prise en charge par la commune de l'Accueil Temps Plus des enfants lugosiens inscrits à l'ALSH et utilisant ce service.

Fait et délibéré le 26 juillet 2018

Pour copie conforme,
Le Maire,
Emmanuelle TOSTAIN

